

Les échos de Journal Municipal Saint Rustice

..... **Église XIX^{ème} siècle**

(église de Saint Rustice)



La mairie vous informe

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi : 9 h à 12 h 14 h à 18 h
Mardi : 9 h à 12 h 14 h à 18 h
Mercredi : 9 h à 12 h 14 h à 17 h
Jeudi : 9 h à 12 h 14 h à 18 h
Vendredi : fermé 14 h à 17 h

Mairie de SAINT RUSTICE
28 allée des Amandiers
31620 SAINT RUSTICE

Tel. : 05 34 27 28 97
Fax : 05 34 27 28 96
e-mail : mairie.saint.rustice@wanadoo.fr

Sommaire :

Éditorial.....	3
Séance du conseil municipal.....	4
La mairie vous informe.....	5
La vie scolaire.....	8
Les Associations.....	9
Invitation.....	12

ACCUEIL URBANISME :
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Nino VIES	le 21 juillet 2014
Lucas MONTAGNE	le 30 juillet 2014
Raphael MONTAGNE	le 30 juillet 2014
Claudio YANKOVA	le 12 août 2014
Mehdi OMARI	le 18 août 2014
Daline SOUILAH	le 29 août 2014
Diane DAUNOIS	le 6 novembre 2014

Bienvenue aux nouveaux nés !

N.B. : Cette liste n'est peut-être pas exhaustive car les mairies du lieu de naissance ne nous adressent pas systématiquement les avis correspondants.

BAPTEME CIVIL

Ana VERGARA BOGDANOVITCH
le 6 septembre 2014

Tous nos vœux !

MARIAGES

Mouhanad SUDKI TENBAKJI et Radidja KALI	le 2 août 2014
Mathieu DELLIAUX et Amandine BERRIOT	le 30 août 2014

Nous renouvelons nos vœux de bonheur aux époux



DECES

Patrick BOYER le 8 juillet 2014



Sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Directeur de publication : Edmond AUSSEL
Responsable de rédaction : Régine PLANTE
Commission Communication et Relations avec les Associations
Imprimé sur du papier PEFC
Impression Multicolor Tél : 05 63 64 14 67



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Dès son installation, votre nouvelle équipe s'est mise au travail. Neuf mois se sont écoulés et semaine après semaine, nos modes de fonctionnement ont porté l'accent sur un travail de gestion des dossiers au quotidien mais aussi sur des réponses aux impondérables et aux urgences.

Le premier objectif que nous nous étions donné, était l'école primaire avec 3 axes principaux :

- 1: mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- 2: sécurité aux abords de l'établissement à la demande des parents.
- 3: projet de rénovation des bâtiments.

Pour le point 1, je remercie les élus, les enseignants, les parents et tout le personnel. Chacun dans son périmètre de compétence a permis aux enfants d'aborder ces nouvelles dispositions sans trop d'appréhension malgré les difficultés et les moyens de la Commune.

Pour le point 2 et en accord avec la CCF, gestionnaire de la voirie communale, un nouveau sens de circulation sera mis en place prochainement.

Pour le point 3, la première étape (construction d'un nouveau bâtiment) a été validée en séance du conseil municipal du 25.11.2014.

En ce qui concerne les finances locales, chacun est bien conscient que la crise qui sévit actuellement va s'accroître et les collectivités locales vont être durement impactées à deux niveaux.

Tout d'abord par la baisse des dotations de l'Etat et ensuite, par une diminution logique et naturelle certes mais importante des subventions sur investissements du Conseil Général.

Nous avancerons donc avec prudence car les plans de financement des projets seront inévitablement plus difficiles à élaborer.

Je voudrais également saluer l'engagement et la cohésion de l'ensemble de l'équipe municipale. Leur activité, bien soutenue par une collaboration étroite avec l'ensemble du personnel a permis de mettre en œuvre les premières lignes de notre programme.

Mais, l'année 2014 est désormais derrière nous et nous devons nous projeter vers le futur.

Que l'année 2015 qui débute soit au moins aussi fructueuse et porteuse d'espoir pour la commune, mais également pour chacun d'entre vous.

J'adresse à tous mes vœux très sincères et vous renouvelle l'assurance de mon entier dévouement.

*Votre Maire
Edmond AUSSEL*

Séance du conseil municipal du 25 novembre 2014 - Extraits

Approbation de l'extension du groupe scolaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années l'école a été agrandie par adjonction de bâtiments préfabriqués. Il est apparu nécessaire d'envisager l'extension du groupe scolaire. Cependant, cette extension serait faite sans démolition préalable, les cours devant être assurés et les élèves ne pouvant être relogés dans un autre lieu.

La construction nouvelle serait faite sur les parcelles B 97 et 98 propriétés de la commune pouvant être isolées le temps des travaux.

Ces travaux seront bien sûr conduits dans une optique de pré-occupation environnementale et de développement durable.

Le CAUE qui a travaillé sur ce projet de programme a établi une estimation à 260 000 € H.T hors étude de sol, VRD, raccordements aux réseaux, honoraires d'architecte, démolitions, mobilier etc... .

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de s'appuyer sur les compétences d'un maître d'œuvre extérieur pour réaliser les études et le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour - 0 contre - 0 abstention) **APPROUVE** le programme de travaux proposés par Monsieur le Maire,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation du projet.

Taux de la taxe d'aménagement et nouvelle exonération

La taxe d'aménagement remplace depuis 2012 l'ancienne taxe locale d'équipement perçue à l'occasion de nouveaux permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La délibération précédemment adoptée le 25.11.2011 ne prévoyait aucune exonération facultative.

M. le Maire propose d'instituer une exonération partielle de taxe d'aménagement selon la possibilité nouvellement créée au 8° de la liste, à savoir sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable (inférieurs à 20 m2).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme en partie et à raison de 50% de leur

surface, les abris de jardin soumis à déclaration préalable comme prévu au 8° dudit article.

Cette délibération sera applicable au 1er janvier 2015.

Avis sur dossier enquête publique LGV

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique GPSO citée en objet est en cours depuis le 14 octobre et jusqu'au 08 décembre 2014. C'est l'aboutissement d'une procédure entamée il y a maintenant près de 10 ans (débat public sur ligne TGV tenu en 2005).

Nul n'ignore que la commune de Saint Rustice est lourdement impactée par ces prévisions de travaux, et qu'il est prévu au niveau des habitations sises à proximité du tracé, six expropriations.

C'est pourquoi, il est indispensable de s'exprimer à l'occasion de cette enquête, sur les éléments du dossier présenté et ses conséquences, au-delà de la pertinence ou non du projet.

Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité des membres présents et représentés, tient à notifier les éléments suivants :

Il regrette vivement que le tracé prévu frappe le territoire communal mais en prend acte. Cependant, il reformule le vœu d'un impact le moins lourd possible pour la population du village :

1-Il demande que les vœux des riverains du projet soient respectés autant que possible quant à leur départ ou non de la commune ;

2- Que la commission d'acquisition anticipée soit mise en place rapidement en Haute-Garonne comme elle l'est déjà ailleurs pour ceux qui doivent et souhaitent bénéficier d'une acquisition anticipée.

3-Des acquisitions foncières avantageuses pour les propriétaires expropriés.

4-La mise en œuvre de grands moyens (architecturaux, paysagers, acoustiques etc ...) de minimisation des inconvénients visuels et sonores de la LGV tant pour les riverains que pour l'ensemble de la population.

5-Pour la commune et son territoire, le rétablissement complet des voiries communales selon le schéma prévu au dossier avec néanmoins la demande supplémentaire de permettre le passage d'engins routiers de gros gabarits tant en largeur qu'en hauteur sous les ponts rails.

6-Le remplacement des ponts routes obsolètes sur le canal de Garonne et la ligne SNCF par des ouvrages à double sens de circulation et sans limitation de tonnage pour permettre un accès correct aux habitants de la plaine.

Monsieur le Maire est chargé de faire parvenir cette délibération auprès du Président de la Commission d'Enquête avant la fin de l'enquête.

Recrutement

Jean-François POUTINEAU a été recruté le 11 juillet 2014 pour une durée de 3 mois renouvelable.

A compter du 11 janvier 2015, il a été créé un emploi permanent d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (26 H hebdomadaires), l'ancien poste à temps complet ayant été supprimé au départ de l'ancien agent technique vers la C.C.F.



Monsieur POUTINEAU sera donc nommé stagiaire en janvier 2015.

Achats

Achat d'une nouvelle tondeuse à gazon.
Achat de panneaux d'information pour la Mairie et à l'Ecole pour l'ALAE.

Travaux réalisés

• au stade : la réfection des peintures extérieures des locaux.



• au foyer : la réfection de la peinture de l'entrée et des WC et la remise en état des fenêtres des WC
• à la mairie : la pose de nouvelles plaques (Mairie et horaires d'ouverture) la peinture des jardinières et de l'entrée (volets, portes et fenêtres)



• à l'école : la pose du chauffage et de l'éclairage automatiques dans les WC, la pose de serrures adaptées et de la signalétique sur les portes WC, la remise en état du jeu central des petits, l'équipement pour internet du bureau de la Directrice de l'ALAE
• voirie : la mise en sens unique de la côte de Bel Air et la réfection de la chaussée.

Informatique mairie

Mise en conformité de l'informatique et formation de la secrétaire de Mairie pour le passage à la norme PESV2 pour les échanges entièrement dématérialisés avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Colis de Noël

Comme les années passées, un colis de Noël a été offert aux habitants de notre commune âgés de plus de 70 ans. Ce panier gourmand a été porté au domicile de chaque bénéficiaire par les élus.



Élections départementales

La date des prochaines élections est fixée aux 22 mars et 29 mars 2015.

Pôle social : aide à la personne

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Frontonnais

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap, isolées ou atteintes d'une maladie invalidante (sortie d'hospitalisation ...) :

Portage des repas

Depuis le 1er janvier 2014, le service de portage des repas a été harmonisé sur tout le territoire de la CCF : un prix unique à 5.40 euros le repas, un fournisseur unique.

4 circuits de tournée pour livrer les repas 6 jours sur 7, par 6 agents de la CCF, par rotation. Les repas du dimanche et des jours fériés sont livrés la veille.

Les menus sont complets, équilibrés et des préparations pauvres en sel/ou en sucre sont disponibles. Pour assurer ce service, la CCF s'est équipée de 3 véhicules frigorifiques et d'un véhicule isotherme.

Transport à la demande (TAD)

Les agents du service TAD peuvent vous emmener sur rendez-vous, du lundi au vendredi, gratuitement, à la Poste, la Banque, au marché, faire des courses, à des rendez-vous médicaux...

Tel : 05.34.27.63.94.

Ateliers

La CCF organise sur son territoire trois types d'ateliers :

- atelier illettrisme (bases de l'écriture, de la lecture et du calcul)
- atelier prévention des chutes
- atelier mémoire.

Collecte encombrants

Une fois par trimestre, la CCF organise une collecte des gros encombrants (de type matelas, sommier, canapé fauteuil ...). Si du fait de leur volume, vous ne pouvez apporter vos encombrants en déchetterie, contactez le Pôle Environnement qui établira la liste précise des objets à enlever.

Les prochaines collectes sont programmées les : 9 mars, 10 juin, 16 septembre et 9 décembre 2015.

Il faut téléphoner pour s'inscrire directement auprès de la C.C.F. : n° 05.62.79.15.30, au minimum 10 jours avant la date de collecte.

Voirie

Obligation d'élagage des arbres et taille des haies en bordure du domaine public :

Les Services Exploitation et Environnement de la Communauté de Communes du Frontonnais constatent des difficultés de circulation ou de danger pour la sécurité publique relatifs à des branches non élaguées.

Pour rappel, les propriétaires ont une obligation de tenir élagués les arbres tout comme les haies plantés dans le domaine privé et empiétant sur la voie publique. (trottoirs et rues)

Le service exploitation de la Voirie de la C.C.F. se tient à votre disposition pour tout renseignement au 05.61.37.68.40.

Rappel concernant les animaux

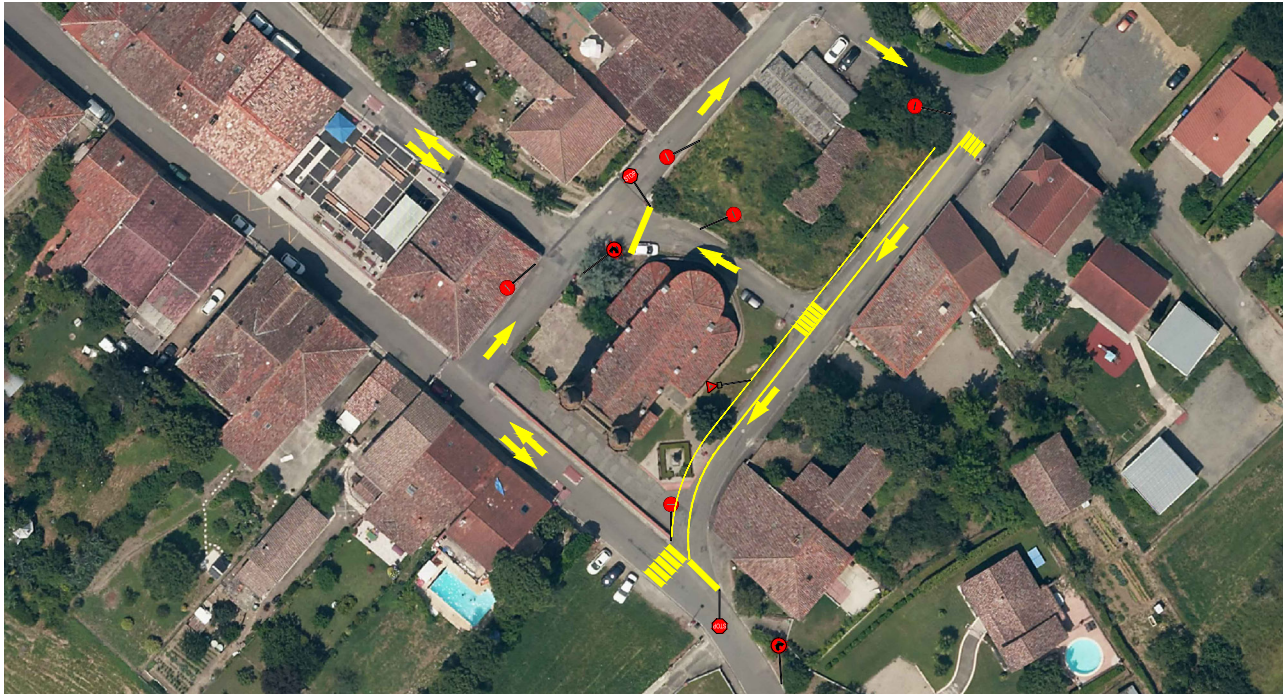
On a constaté au centre du village depuis quelques mois une recrudescence de la population féline, sans propriétaire identifié. Leurs déjections constituent un problème de salubrité publique. Pour cela, nous vous demandons de ne pas nourrir ces animaux errants, ce qui les fidélise dans le secteur.

Concernant les chiens, nous vous rappelons que les propriétaires sont priés de prendre toutes les mesures pour éviter leur divagation sur la voie publique.

Le policier intercommunal est chargé de capturer ces animaux que vous serez ensuite obligés de récupérer auprès de la SPA s'ils sont identifiés.

Nouveau sens de circulation au centre du village

Suite aux demandes répétées des parents d'élèves, la Mairie va mettre en place un chemin piétonnier protégé rue Jean de La Fontaine, ce qui implique un rétrécissement de la chaussée et donc l'instauration d'un sens unique (voir croquis)



Association des communes du canal des deux mers

La commune de SAINT RUSTICE est adhérente de l'Association des communes du Canal des Deux Mers.
Le Président est Monsieur Jean-Paul DELACHOUX Maire de POMMEVIC 82400.

L'Assemblée générale a eu lieu le 3 octobre 2014 à CASTELNAUDARY 11400. Monsieur Edmond AUSSEL et Madame Francette CHADOURNE y ont participé.

Les Maires des petites, moyennes et grandes communes, regroupées en Association ont pour objectifs de :

- représenter les communes du Canal des Deux Mers auprès des différentes instances concernées par le Canal
- contribuer à la valorisation du patrimoine culturel, économique et social du canal ainsi que la promotion de son environnement
- créer un lien étroit entre les communes adhérentes pour permettre l'entretien, l'aménagement et le développement du Canal, ainsi que la valorisation de son potentiel sur l'ensemble des territoires traversés
- s'intégrer pleinement aux décisions sur l'avenir de cette voie d'eau.

Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Villemur

Dans le cadre de l'obligation de gestion de la qualité des eaux, notre commune a adhéré au S.I.A.H. DE VILLEMUR, au titre du ruisseau dit des Combes. Celui-ci est un affluent du Tarn et constitue une limite commune avec CASTELNAU D'ESTRETEFONDS.

Ce ruisseau emprunte la commune sur 618 mètres linéaires.

Un diagnostic a été réalisé concernant la nécessité de curage et d'entretien des berges. Cet entretien régulier permettra d'éviter des zones d'inondations lors de gros orages et la protection des habitations le long du réseau des affluents du Tarn.



L'École

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont à ce jour un grand succès grâce à l'engagement de tous nos intervenants et à leur disponibilité. Merci à Lauriane, Caroline, Paula, Jean Jacques, Daniel, Anne-Rose.

Jusqu'aux vacances de Noël, les plus grands (du C P au CM2) ont pu choisir :

Lundi : Sports Acrobatiques ou Activités Théâtrales

Mardi : A la découverte de l'Espagne ou Création d'un journal

Jeudi : Activités autour de la Nature ou Danse

Et pour les plus petits :

Lundi : Activités autour de la nature

Mardi : Baby-Judo

Jeudi : Activités artistiques

Après les vacances de Noël, la danse, la création d'un journal, le théâtre, une activité autour des couleurs (aquarelle), et d'autres activités seront instaurées et adaptées en fonction des besoins et des souhaits des enfants.

Chaque enfant peut choisir l'activité qui l'intéresse.

Que ce soit le sport, le théâtre ou la danse, ces activités demandent une certaine concentration, une dextérité, un dépassement de soi ; oser créer une scène, un dialogue n'est pas toujours évident.

Félicitations à nos futurs artistes.

LA NATATION :

Une fois encore, cette année 2014, Monsieur Jean François DOUCET, Directeur de l'école a accompagné régulièrement les enfants à la piscine. Le transport école/piscine est pris en charge par les finances communales.

Même si pour certains mettre la tête sous l'eau est une épreuve, ils y sont pratiquement tous arrivés.

Les plus jeunes peuvent être fiers d'avoir évolué aussi bien dans l'eau que les plus grands. Bravo à eux.

La natation est un sport très complet : endurance, volonté, concentration, vaincre sa peur, tous les enjeux sont présents. C'est l'école de la vie.

Au nom de Jean François DOUCET, merci à tous les parents et bénévoles qui sont venus encadrer les enfants.



NOEL DES ENFANTS (le 19 décembre 2014)

La Municipalité s'est investie pour que le Noël des enfants soit réussi autour d'une boisson chaude et de viennoiseries, et avec la gentillesse du Père Noël qui a procédé à la distribution des jouets et jeux éducatifs.

Nous espérons que les enfants ont été satisfaits et pour tous, nous espérons que ces fêtes se sont passées dans la joie et la bonne humeur.



Anciens Combattants

Comite d'entente des anciens combattants et victimes de guerre de Saint Rustice

Cérémonie commémorative de l'armistice de 1918

La cérémonie a été avancée au dimanche 9 novembre.

Texte de l'allocution du président du Comité au monument aux morts :

« Nous commémorons aujourd'hui l'armistice du 11 novembre 1918 qui met fin à une guerre qui présente encore à ce jour l'un des bilans les plus terrifiants de l'histoire : entre 1914 et 1918, près de 9 millions d'hommes ont perdu la vie ; la France quant à elle dénombre 1 million 400.000 morts sur 8 millions et ½ d'hommes qui furent mobilisés.

Pour notre petit village qui comptait 231 habitants au recensement de 1911, 34 hommes ont été mobilisés 18 étaient mariés, dont 16 pères de famille laissant 31 enfants au foyer. En 1914, certains accomplissaient leur Service Militaire, comme ce St Rusticien qui venait d'accomplir 3 ans de Service et qui rentrait du Maroc, il passa en train avec son régiment devant notre village et sa maison, pour aller directement au Front ; il n'a été libéré qu'au cours de l'année 1919 comme la plupart des mobilisés de cette guerre ; soit 7 ans hors de son foyer au service de la France comme beaucoup de ses camarades. Sur les 34 St Rusticiens mobilisés, 6 sont morts pour la France, 8 ont été blessés, certains 2 fois, 3 ont été faits prisonniers. Tous ont droit à notre reconnaissance. »

Après la cérémonie, l'assistance s'est rendue au Foyer Rural pour l'apéritif offert par Mr le Maire et ses adjoints. Le repas traditionnel a réuni une trentaine de personnes (adhérents du Comité et sympathisants) au restaurant L'Escardilh à Canals.



Assemblée Générale du Comité Cantonal de la F.N.A.C.A.

La majorité des membres du Comité d'Entente adhèrent au Comité du canton de Fronton FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie). Les responsables cantonaux ont souhaité que l'Assemblée Générale annuelle du Comité cantonal se tienne à St Rustice le samedi 6 décembre à 15h 30. Il y avait donc une certaine animation dans la Grande Rue du village cet après-midi là. La réunion a débuté par une chaleureuse allocution de Mr le Maire Edmond AUSSEL qui a souhaité la bienvenue à près d'une centaine de participants parmi lesquels il a reconnu de nombreuses connaissances.

Les travaux proprement dits se sont déroulés sous la présidence de Mr Guy DARMANIN, à la fois président du Comité cantonal, de la Fédération départementale et de la Fédération Nationale ; étaient également présents à la tribune Mr Henri LOUBET, vice-président départemental, et Mr Jean-Claude BLOQUE, secrétaire général départemental.

Les assistants ont pu entendre les informations du président national sur l'état actuel de la situation de la FNACA et de l'avancement de ses demandes auprès des instances de l'Etat ; ils ont entendu aussi le rapport d'activités par Mr Claude LACHURIE secrétaire cantonal, le rapport financier par Mr Georges DEMOUCH trésorier, le rapport de la Commission sociale par Mr Guy REY. On a aussi entendu le responsable cantonal des porte-drapeaux Jean-Pierre BERNOU quelque peu inquiet du vieillissement de ses troupes.

La dernière partie des travaux a été consacrée aux élections pour le renouvellement du Conseil cantonal et des membres du bureau ; tous les candidats ont été élus ou réélus à l'unanimité. La séance a été levée après que Mr DARMANIN ait remercié Mr le Maire de sa présence à l'Assemblée Générale et de son aimable accueil.

Vers 17h30, les participants ont pu apprécier l'apéritif offert par la municipalité, et déguster les toasts préparés par Pierre LABIT, Marie-France AUSSEL, et plusieurs épouses dévouées (comme toujours) des membres du Comité d'entente ;



Les Associations

ART & PASSIONS

Le repas de Noël a eu lieu au foyer rural le 13 décembre 2014, il a été l'occasion pour une quarantaine d'adhérents de se retrouver et de déguster un bon repas.

Une composition florale a été offerte aux dames et une bouteille de vin aux messieurs.

Une excellente après-midi pleine de souvenirs toujours dans la bonne humeur, la convivialité et la joie avec nos danseurs et danseuses, des chansons avec les belles voix de nos chanteurs et chanteuses reprises en chœur et applaudies par toute l'assistance.

Un grand merci à tous les adhérents, particulièrement à nos amis de Castelnau, Grisolles, Pompignan et Grenade pour leurs adhésions et participations aux activités du club.

Le club continue les lotos tout au long de l'année tous les 15 jours le jeudi de 14 heures à 17 heures.

Toutes les personnes qui veulent bien rejoindre notre club seront cordialement accueillies.

Le repas de Noël a terminé l'année 2014. Nous nous retrouvons le jeudi 08 janvier 2015 pour un loto et la galette des Rois.

Bonne et Heureuse année à tous



Devinette :

Quel est ce sportif de Haut niveau qui prend la pose avec Francette Chadourne, Maire Adjointe, au stade de Saint Rustice ?

Spécialisé en VTT jusqu'en 2009, il était venu parrainer au mois de juin de la même année, une Rando organisée par le vélo-club de Fenouillet à qui nous avons prêté gracieusement les installations du stade. Francette était la Marraïne de la manifestation.

Le palmarès de ce champion peut faire rêver. Champion d'Europe de Cross-country en 2005, Vice Champion olympique en 2008 à Pékin puis Champion de France Amateurs sur route en 2008. Il est le premier amateur à remporter le titre de Champion de France contre la montre en 2009. La même année il décide d'abandonner le VTT et se consacre

dans la course cycliste sur route et par étapes avec l'équipe AG 2R La mondiale avec laquelle il obtient de bons résultats. Fort de toutes ces expériences, il a terminé second du Tour de France 2014.

Il s'agit de Monsieur Jean-Christophe PERAUD, né en 1977 à Toulouse.



APE de Saint Rustice

Ce premier trimestre a été riche en activité. La motivation des parents à soutenir leur « école » a permis la réalisation de deux actions majeures.

La première a été la vente de chocolats : 25 % des ventes ont été versés à l'APE.



La seconde est l'organisation du marché de Noël du dimanche 14 décembre. Cette initiative a fédéré les parents

autour des préparatifs :

- une équipe a mis en place, et en collaboration avec le professeur, J.F. Doucet, des ateliers créatifs le mercredi matin. Les réalisations ont été vendues sur le stand de l'école.
- une seconde équipe a organisé l'événement.

Le Père Noël a apprécié la créativité des enfants, la diversité des exposants et la variété de gourmandises préparées par les parents !!!

Le bureau tient à adresser un grand **merci** à tous les parents qui ont donné de leur temps, de leur énergie avant et pendant cette manifestation.

Tous ces efforts concourent au financement des sorties scolaires des élèves de Saint Rustice.

Deux autres manifestations sont prévues :

- le défilé de Mr Carnaval le samedi 28 février 2015
- le vide-greniers le dimanche 29 mars 2015.

Le bureau de l'A.P.E souhaite de **joyeuses fêtes** à tous les Saint-Rusticiens et Saint-Rusticiennes.

ACL



Une belle journée de fête...

Le 19 juillet dernier s'est tenue la fête du village de Saint-Rustice. Bien que menaçante en début de journée, même la météo fut de la partie pour nous rendre cette journée agréable.



C'est tout d'abord au stade que démarrèrent les festivités avec un tournoi de pétanque haut en couleur. Et c'est avec fairplay que les participants partagèrent un verre pour féliciter les vainqueurs.

Puis ce fut au tour de notre illustre monument d'être mis à l'honneur, car qui dit St Rustice, dit église classée au patrimoine historique. Père Spina eut ainsi l'honneur d'y célébrer une messe en ce jour de fête. Cette journée fut aussi l'occasion de rendre hommage aux combattants de la ville avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.

En début de soirée les saint-rusticiens purent échanger le pot de l'amitié offert par l'ACL avant de se mettre à table sur

la place du village. Nul doute que notre village a bel et bien une âme, car c'est dans la convivialité et la bonne humeur que les festivités se poursuivirent. Nos bambins ne furent pas oubliés car une structure gonflable était à leur disposition pour enchaîner les cabrioles !



Nous eûmes même l'honneur d'être accompagnés par des jongleurs « enflammés » pour admirer le spectaculaire feu d'artifice tiré depuis le stade par notre incontournable artificier du village, merci William !

Enfin cette journée s'acheva dans la nuit, sur la place du village transformée en piste de danse pour l'occasion !

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine les 18 et 19 juillet 2015 afin de fêter dignement notre village. Au programme, de la pétanque (encore et toujours !), mais aussi des nouveautés : avec un DJ pour un bal disco le samedi soir mais aussi un apéritif concert le dimanche midi offert par l'ACL... et d'autres surprises encore ! Si vous souhaitez vous investir de loin ou de près, n'hésitez pas à nous contacter ! Toute aide ou idée est bonne à prendre...

Edmond AUSSEL,
Maire de Saint-Rustice



son Conseil Municipal

seraient heureux de votre présence
à l'occasion de la présentation des vœux pour la nouvelle année

**lors de l'apéritif qui sera servi
au Foyer Rural
8 allée des Amandiers**

***Vendredi 16 janvier
2015***

À partir de 18h30

Bonne Année